

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 181

Rubrik: Fribourg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JURA

La diplomatie du Rassemblement jurassien

Le chassé-croisé des invitations, des consultations et des dérobades qui fait l'actualité visible de la question jurassienne est sans doute imperméable au plus grand nombre. Pour certains acteurs, le processus en cours a pourtant sa logique et sa cohérence. Il est intéressant par exemple de suivre les événements avec les yeux du Rassemblement jurassien. Ci-dessous une tentative de mise à jour dans ce sens. (Réd.)

Aux yeux du public, les tractations entreprises par M. Furgler en vue d'étudier la question jurassienne peuvent sembler déroutantes. Non moins déroutantes apparaissent les réactions du mouvement séparatiste. Il convient peut-être de rappeler brièvement les faits.

Depuis longtemps le RJ s'est convaincu qu'aucune solution ne pouvait être apportée à son problème par le canton de Berne. Il était donc indispensable pour lui de porter le débat au niveau fédéral et de provoquer l'immixtion des autorités helvétiques dans les affaires bernoises. Cette stratégie porta ses fruits, car le Conseil fédéral chargea M. Petitpierre et ses collègues d'étudier le problème.

Pour le RJ une telle démarche ne pouvait convenir, car la Confédération éludait ses devoirs en se déchargeant sur une commission privée des pouvoirs réels de négocier puis d'imposer une solution.

Il neutralisa donc M. Petitpierre et ses sages en ne les rencontrant pas officiellement et en maintenant entières ses exigences.

De ce fait, il bloquait la situation car s'il n'est pas assez fort pour imposer ses desideratas, il l'est suffisamment pour empêcher tout règlement contraire à ses vœux.

Pour sortir de l'impasse, le RJ devait dès lors passer par-dessus les gens du Gouvernement bernois et de M. Petitpierre.

Il le fit en sollicitant directement une entrevue avec le Conseil fédéral. Il mettait ainsi les faits au pied du mur. Ceux-ci répondirent que M. Furgler acceptait de rencontrer une délégation séparatiste. On était en deçà de la demande jurassienne, mais au-delà du point mort.

Le RJ pouvait répondre de trois manières :

- il pouvait refuser l'invitation Furgler et réitérer sa demande d'entrevue;
- il pouvait jouer à fond la carte Furgler;
- il pouvait accepter *tactiquement* l'entrevue.

Une première solution bloquait une nouvelle fois la situation et n'avait pas sur l'opinion un effet positif. La deuxième aurait permis de décerner au mouvement jurassien un certificat de naïveté. En aucun cas il ne pouvait s'en remettre à la bonne ou à la mauvaise volonté d'un seul et abandonner des positions si péniblement acquises. La troisième solution a été retenue. Le RJ a décidé d'envoyer chez M. Furgler un seul émissaire pour lui rappeler ses exigences. Face à l'opinion publique, il démontrait son désir de négocier. Face au Conseil fédéral, il se refusait à entrer dans une procédure dont il n'était plus le maître.

Que va faire le Conseil fédéral ?

Il laissera M. Furgler recevoir des représentants des partis et des mouvements jurassiens. En fait, il noiera discrètement le poisson de la commission Petitpierre moribonde. Cette tâche ichtyophagique accomplie, il sera confronté aux impératifs véritables du problèmes du Jura.

Que va faire le RJ ?

- Il se montrera inflexible sur deux points.
- Il exigerà d'être connu comme gouvernement moral du Jura, c'est-à-dire comme seul interlocuteur valable.
- Il n'acceptera de négocier *que* sur les modalités de l'indépendance.

L'histoire récente nous apprend que la question actuellement en suspens n'est plus de savoir si le Conseil fédéral consentira à ses prétentions, mais quand il cédera.

Alain Charpizoz

FRIBOURG

La dérobade démocrate-chrétienne

Immédiatement après les élections de novembre 1971 qui aboutirent à un Conseil d'Etat composé de deux socialistes et de cinq démocrates-chrétiens, le Parti socialiste fribourgeois proposa à son partenaire un programme gouvernemental minimum définissant des objectifs concrets. Les discussions qui suivirent mirent en évidence une volonté certaine des dirigeants et des conseillers d'Etat démocrates-chrétiens de jouer le jeu de la collaboration gouvernementale.

Le congrès cantonal du PSF de samedi dernier a révélé la manière dont ce parti compte prendre ses responsabilités au pouvoir, mais aussi faire respecter ses objectifs. Les circonstances imposaient de faire le point; en effet, au moment même où un programme d'action commun allait être mis sur pied, le Comité cantonal du Parti démocrate-chrétien désavouait ses porte-paroles et fermait ainsi la porte à un dialogue de longue portée. Que contient le programme socialiste et quelles sont les raisons de la dérobade démocrate-chrétienne ?

Le programme minimum socialiste

Dans le domaine scolaire, premier chapitre du programme minimum, le PSF propose l'introduction d'un cycle secondaire inférieur généralisé, d'un véritable cycle d'orientation de trois années, chaque enfant y accédant sans examen au terme des six années d'école primaire. Cette solution s'avère indispensable puisque « le système actuel est basé sur le principe d'une orientation et d'une sélection précoce des élèves, qui multiplie les laissés-pour-compte, surtout dans les milieux modestes ».

En matière de fiscalité, le PSF préconise la publicité du registre de l'impôt et le changement de la procédure d'imposition, notamment en ce qui

concerne les entreprises. Le Canton de Fribourg a manifestement besoin de revenus fiscaux additionnels pour développer son aménagement, un développement rendu d'autant plus nécessaire par l'industrialisation de ces dix dernières années. Selon les mots de Gérald Ayer, président du PSF, les socialistes n'accepteront pas « la capitalisation des profits et la socialisation des déficits ».

Politique sociale

Dans le domaine de la politique sociale, le PSF demande qu'une convention soit conclue entre médecins et caisse-maladie, et que soit réorganisée l'assurance-maladie des personnes âgées.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, les socialistes désirent l'instauration d'une véritable politique foncière, pour que se constituent des réserves foncières au service des équipements publics, du logement, de l'industrie et du tourisme. Telles sont les lignes directrices que le PSF proposait à son partenaire politique.

L'avènement formel d'un gouvernement de centre-gauche a donc été refusé par la majorité du Parti démocrate-chrétien. Les rangs traditionalistes de celui-ci ont su faire échouer la tentative d'instituer une action gouvernementale cohérente. Pourquoi ce refus ?

Les priviléges acquis

En tout premier lieu, il est évident que certaines propositions du programme minimum portent atteinte à des priviléges acquis. Ne serait-ce qu'en matière de fiscalité.

La fiscalité équitable inquiète les milieux d'affaires. Une campagne d'envergure nationale fort bien orchestrée tente actuellement de dissuader le Conseil d'Etat et le Grand Conseil d'approuver une élévation du taux d'imposition des entreprises à un niveau plus proche de la moyenne suisse.

Mais il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'influence d'attitudes ancestrales. Pour beaucoup de démocrates-chrétiens conservateurs, collaborer

tant soit peu avec un parti de gauche — même démocratique — c'est encore et toujours s'accorder avec le diable !

Liberté d'action

Donc, refus du dialogue du côté parti majoritaire. De ce fait, le PSF conserve son entière liberté d'action. Comme l'a précisé Gérald Ayer, « par la voie de l'initiative législative au besoin, comme il l'a fait dans le domaine fiscal, il ne se fera pas faute de porter le cas échéant devant le peuple, au cours de la présente législature, les projets de réforme qui n'auraient pas eu l'agrément des autorités cantonales ».

VAUD

Où est-il facile d'être premier dans son village ?

Pas moins de douze communes vaudoises avaient en 1970 une population inférieure à cinquante habitants.

Nous les citons pour le charme des noms et pour que nos lecteurs testent leurs connaissances de la géographie vaudoise. Ce sont donc :

Villages	Habitants
Goumoens-le-Jux	20
Vaugondry	26
Champmartin	27
Villars-Epeney	27
Mézery-près-Donneloye	36
Bussigny-sur-Oron	38
La Rogivue	39
Villars-sous-Champvent	40
Arrissoules	41
Mauraz	41
Romairon	43
Mauborget	45

En revanche, neuf communes représentent le 52 % de la population vaudoise (Lausanne, Yverdon, Montreux, Vevey, Renens, Pully, Prilly, Morges, Nyon). Les communes de moins de 100 habitants sont 43. Celles de moins de 200 habitants, 147.

Un taux plancher

Le déséquilibre est évident. Ce n'est pas qu'une commune doive être condamnée par sa faiblesse numérique. Mais il semble qu'il devrait y avoir un taux plancher. En effet, la statistique donne le nombre des habitants; il faut réduire encore pour obtenir le nombre des citoyens et citoyennes. D'autre part, des tâches importantes, en rapport notamment avec l'aménagement du territoire, sont imposées aux communes. Comment y faire face avec une poignée d'habitants ?

Le regroupement dans ces cas ne serait pas le signe d'une perte d'autonomie, mais l'efficacité retrouvée.

Enfin, il faut tenir compte de l'évolution de la démographie. En 1850, une seule commune de moins de 50 habitants; aujourd'hui, 12.

Pas de marché

La « Deutsche National-Zeitung » (anciennement « Soldaten-Zeitung ») est vendue en Allemagne, en Argentine, en Australie, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Grèce, aux Pays-Bas, en Irak, en Islande, en Italie, au Canada, au Koweit, au Liban, au Portugal, en Arabie Saoudite, en Afrique du Sud, en Turquie, aux Etats-Unis et en Egypte. En revanche, le prix en franc suisse n'est pas indiqué. Tant mieux.

C'est à un tel journal ainsi qu'à la « Wirtschaftswoche » (hebdomadaire économique) qu'un grand homme de la IV^e Internationale (trotzkiste), Ernest Mandel n'hésite pas à accorder des interviews.

Les extrêmes se touchent,